



Fiche technique BPJEPS voile 2017/2018

Présentation du métier : Enseignement de la voile, activités extérieures, club de voile

Publics : A partir de 18 ans, (salarié, demandeur d'emploi, individuel)

Prérequis : permis bateau à moteur, niveau 5 ffvoile, diplôme de secourisme

Contenu : Pédagogie, théorie de la voile, réglementation, les différents publics, technique, sciences biologiques et humaines.

Condition d'admission : Test techniques et écrit, entretien individuel de motivation

Code ROME : G 1204

HABILITATION DRDJS : **15013BP0115**

N° agrément DRFPT : **93130663713 du 24 Novembre 1995**

N° agrément FFVoile : **13020**

Référent : **Bertrand MANECHEZ**

- Date d'information collective : 12 septembre 2017 9h
 - TEP(test d'exigences préalables) : 18 au 19 septembre 2017
 - Date de validation des entrées : 20 Septembre 2017 9h
 - Date de début de formation : 2 octobre 2017 9h
 - Date de fin de formation : 27 juillet 2018

 - Répartition horaire
 - ☞ 810 heures de formation en centre
 - ☞ 518 heures en entreprise
 - ☞ Total : 1328 heures

 - Périodes en entreprise : Mercredi et Samedi toute la durée de la formation
- Période en avril, mai et juin.

Les stagiaires doivent s'adapter aux horaires de l'entreprise dans la mesure du cadre légal du code du travail

Horaires de formation en centre :

☞ de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

La formation est organisée en alternance, 3 jours par semaine en centre, et 2 jours par semaine en entreprise.

Le référentiel du diplôme est composé de deux éléments :

✿1 / le **référentiel professionnel** qui comprend pour chaque spécialité créée :

La présentation du secteur professionnel concerné (aspects macroéconomiques, éléments chiffrés, offre de formation, flux,...) . La description de l'emploi (appellation, entreprises concernées, diplôme antérieur), situation fonctionnelle, autonomie et responsabilité, évolution dans le poste et hors du poste ;

La fiche descriptive d'activités (FDA) : description de l'ensemble des activités constitutives du métier.

✿2 / le **référentiel de certification** qui comprend :

L'ensemble des unités constitutives du diplôme identifiées par leurs objectifs terminaux, ainsi que les objectifs intermédiaires de premier et second rang (Etre capable de ...) . Les modalités réglementaires de la certification (composition des jurys, modalités d'obtention des unités, cadrage des épreuves).